

PROCEDURE FORMATION

"ACCUEIL SECURITE NOUVEAUX ARRIVANTS"

DU CENTRE DE MARCOULE

Mots clés : Accueil - Sécurité - Nouveaux - Arrivants - Formation

Objet : Cette procédure a pour objet de définir les modalités d'organisation et de suivi des formations Accueil Sécurité Nouveaux Arrivants du Centre de Marcoule

Destinataires :

Les fonctions indiquées ci-dessous sont prévenues par messagerie de l'émission de ce document, il leur appartient de le mettre en œuvre dans leur unité.

Directeur MAR, Directeur Adjoint, Directeur Délégué.

Chefs de Départements et des autres Unités rattachées à la Direction, Chefs d'installation.

Ingénieurs Qualité Centre, Départements et autres Unités rattachées à la direction

Diffusion :

Ce document est référencé au Code de Sécurité du CEA Marcoule

Diffusion externe

Le Directeur AREVA NC Marcoule

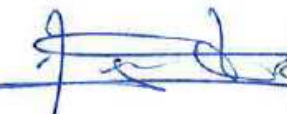
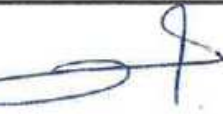
Les Responsables des Entreprises Extérieures via le site e-doc du CEA Marcoule

Diffusion interne

Ce document est mis à disposition de l'ensemble du personnel du CEA par l'intermédiaire des sites "CSAE" et "Code de Sécurité" de l'intranet du CEA Marcoule.

Aucune copie de diffusion en mode contrôlé n'est délivrée par l'émetteur.

3	01/11/2015	- Homogénéisation des formations pour l'ensemble des nouveaux arrivants - Suppression du quizz de fin de séance
	Date	Détails des modifications apportées

			
A. BOISSONNADE	P. DICK	M. BERARDO	D. FERREBEUF
CHEF CSAE	ISE AREVA NC MARCOULE	ISE CEA MARCOULE	OFFICIER DE SECURITE
Rédacteur	Vérificateurs		Emetteur



ACCUEIL SECURITE NOUVEAUX ARRIVANTS

EMETTEUR
MAR /DIR/CSAE

TYPE
PR

ACTIVITE
SEC

NUMERO
112

INDICE
3

Page 2 / 6

HISTORIQUE

2	20/06/2012	Changement de l'intitulé de la formation Homogénéisation des formations accueil sécurité CEA et Entreprises Extérieures Mise en place d'un quizz d'évaluation en fin de séance par boitier électronique
1	01/09/2008	Regroupement des formations au Visiatome Insertion de l'annexe 1 - Modèle de convocation Insertion de l'annexe 2 - Modèle de plaquette formation Recodification du code du travail
0	02/01/2008	Edition originale
Indice	Date	Détails des modifications apportées

Impact opérationnel de la mise à jour :

- Homogénéisation des formations Accueil Sécurité Nouveaux Arrivants pour l'ensemble des nouveaux arrivants (salariés et collaborateurs du CEA, d'AREVA NC et des Entreprises Extérieures).
- Suppression du quizz en fin de séance

EMETTEUR	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE
MAR /DIR/CSAE	PR	SEC	112	3

SOMMAIRE

1. RUBRIQUES INTRODUCTIVES	4
1.1. Objet	4
1.2. Domaine d'application	4
1.3. Gestion et archivage	4
1.4. Références	4
2. MODALITES DE MISE EN PLACE DES SESSIONS	5
3. GESTION DES INSCRIPTIONS - SUIVI - TRAÇABILITE	5
4. DELAI ENTRE L'ACCES CENTRE ET LA REALISATION DE LA FORMATION	5
5. MODALITES PRATIQUES	5
6. AUTRES MODALITES	5
6.1. Contenu de la formation	5
6.2. Plaquette de formation	5
6.3. Information du SPAS/BF	5
7. ANNEXE	
Annexe 1 Convocation	6

EMETTEUR	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE
MAR /DIR/CSAE	PR	SEC	112	3

1. RUBRIQUES INTRODUCTIVES

1.1. OBJET

La présente procédure a pour objet de définir les modalités d'organisation et de suivi de la formation "Accueil Sécurité Nouveaux Arrivants" du Centre de Marcoule.

1.2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique :

- ✓ à tout salarié CDI et CDD du CEA nouvellement recruté ou muté sur le centre de Marcoule,
- | ✓ à tout salarié CDI et CDD d'AREVA NC nouvellement recruté ou muté sur le centre de Marcoule,
- ✓ à tout collaborateur temporaire du CEA Marcoule (thésard, post-doc, DRT, stagiaire, etc.),
- | ✓ à tout collaborateur temporaire d'AREVA NC,
- ✓ à tout salarié "intérimaire" mis à disposition du CEA par une Entreprise de Travail Temporaire,
- | ✓ à tout salarié "intérimaire" mis à disposition d'AREVA NC par une Entreprise de Travail Temporaire,
- ✓ à tout salarié Mis à Disposition du CEA Marcoule,
- | ✓ à tout salarié Mis à Disposition d'AREVA NC,
- ✓ à tout salarié des entreprises extérieures devant accéder au centre de Marcoule dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec le CEA ou AREVA NC.

Elle ne s'applique pas aux visiteurs.

1.3. GESTION ET ARCHIVAGE

Cette procédure est :

- ✓ émise par l'Officier de Sécurité du Centre,
- ✓ gérée au plan technique par le Chef de la Cellule Sécurité & Accueil Entreprises (CSAE) en collaboration avec les ISE CEA et AREVA NC,
- ✓ révisée en tant que de besoin,
- ✓ archivée au niveau de la CSAE.

1.4. REFERENCES

- ✓ Articles L 4142-3 et L 4522-2 du Code du Travail disposant d'une formation à la sécurité dispensée par l'entreprise utilisatrice à chaque salarié d'entreprise extérieure.
- ✓ Circulaire CEA - MR n°1 / RHF n°1 et son guide d'application.
- ✓ Directive AREVA - Sécurité au Travail 2001 du Groupe 'Système Interne de Responsabilité.
- ✓ Code de sécurité du CEA Marcoule
- ✓ Règlement applicable aux entreprises extérieures intervenant sur le centre de Marcoule - réf. CSAE PR 150
- ✓ Procédure d'accès au centre de Marcoule des salariés des entreprises extérieures réf. CSAE PR 110

EMETTEUR	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE
MAR /DIR/CSAE	PR	SEC	112	3

2. MODALITES DE MISE EN PLACE DES SESSIONS

Un planning semestriel est mis en place par la CSAE, un ajustement mensuel peut être effectué en tant que de besoin.

Les formateurs sont invités par la CSAE à se positionner sur les séances ouvertes.

Les sessions ont lieu à l'auditorium du Visiatome ou à l'auditorium de l'ICSM.

3. GESTION DES INSCRIPTIONS - SUIVI - TRAÇABILITE

Les inscriptions, le suivi et la traçabilité des formations sont assurés par la CSAE au moyen de l'application informatique nationale PEGASE.

Lors de l'inscription, une convocation est remise à chaque personne (cf. annexe 1).

Avant chaque formation, les formateurs doivent passer à l'accueil du Centre pour récupérer les listes des inscrits et les plaquettes de formation timbrées et datées.

La CSAE tient à jour le tableau de bord des formations.

Afin de limiter les absences, deux jours avant chaque formation, chaque personne inscrite est rappelée par téléphone par la CSAE.

En cas d'absence non justifiée, la CSAE effectue les recommandations d'usage et procède à une deuxième convocation.

En cas de deuxième absence non justifiée, le badge est retiré jusqu'à la régularisation de la situation.

4. DELAI ENTRE L'ACCES CENTRE ET LA REALISATION DE LA FORMATION

La formation doit être effectuée dans le mois qui suit la délivrance du titre d'accès.

En fonction du planning des séances et des places disponibles, la CSAE peut, au cas par cas, reporter ce délai.

5. MODALITES PRATIQUES

- Durée de la formation : 3h00
- Durée de validité de la formation :
 - salariés CEA et AREVA NC : Présence continue sur le centre
 - salariés Entreprise Extérieure : 5 ans
- Lieu de la formation : Auditorium du Visiatome ou de l'ICSM
- Nombre de stagiaires : 30 à 80
- Formateurs : CEA/DIR/CSNSQ - CEA/DIR/ISE
CEA/DUSP/S3N - AREVA/ST

6. AUTRES MODALITES

6.1. Contenu de la formation

La formation est composée de deux parties :

- ✓ présentation théorique en auditorium,
- ✓ visite guidée du Visiatome avec rappels sur le CEA, AREVA NC, les activités du Centre, le cycle du combustible, la radioactivité, etc.

6.2. Plaquette de formation

Une plaquette reprenant l'essentiel des consignes de sécurité du Centre et servant d'attestation de formation est remise à chaque participant.

6.3. Information du SPAS/BF

A l'issue de chaque séance, la CSAE transmet au SPAS/BF, la liste des salariés CEA, collaborateurs temporaires du CEA et intérimaires CEA qui ont suivi la formation.

EMETTEUR	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE
MAR /DIR/CSAE	PR	SEC	112	3

Annexe 1



ACCUEIL SÉCURITÉ NOUVEAUX ARRIVANTS DU CENTRE DE MARCOULE

CONVOCATION

Nom :

Prénom :

Société :

- Rendez-vous le à 13h30 à l'auditorium du VISIATOME

Les séances débutent à l'heure prévue.

Les retardataires ne sont pas autorisés à entrer en salle de formation.

- L'auditorium du VISIATOME est situé à l'extérieur du centre, à proximité de l'entrée principale.
- Durée 3h00
- Le code du travail dispose de cette formation sécurité obligatoire.
- Cette formation doit être réalisée au plus tard dans le mois qui suit le premier accès sur le centre.
- La délivrance du badge personnalisé est liée au suivi de cette formation et votre absence constatée, sauf cas de force majeure, entraînera la restitution du titre d'accès actuel.